



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/50/L.51
23 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 134 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES
AU LIBÉRIA

Projet de décision présenté par le Président à l'issue
de consultations officieuses

L'Assemblée générale décide d'autoriser le Secrétaire général à utiliser les ressources actuellement disponibles au titre de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria pour la période allant jusqu'au 30 septembre 1996, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission d'observation au-delà du 31 mai 1996, et prie le Secrétaire général de présenter, le 1er septembre 1996 au plus tard, des prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997.
